

Bulletin communal de Pompéjac

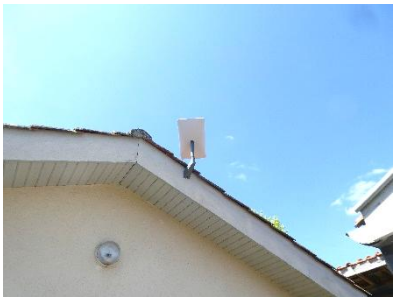
Septembre 2024 N°282

LOU JOURNAOU

Bonne rentrée

La « trêve » estivale est désormais derrière nous, sans remous particuliers pour notre commune et on ne peut que se réjouir de n'avoir subi aucun feu de forêt. Un effet positif grâce à la météo plutôt clémente, mais aussi à une attention vigilante et responsable de nos concitoyens, ainsi que des patrouilles en forêt réalisées par la DFCI et des conseillers techniques de la commune.
Cette trêve n'a pas empêché la réalisation de travaux, dont certains très importants, comme le préau de l'école. N'oublions pas non plus la poursuite et bientôt l'achèvement de l'étude de la nouvelle **« Base d'Adresse Locale »**. À cet effet, dans le courant du mois de septembre, vous allez tous recevoir un courrier de la mairie **précisant officiellement votre nouvelle adresse** et donnant quelques informations utiles pour faciliter les opérations de changement d'adresse. La mise en place des panneaux routiers et la distribution des numéros de boîtes aux lettres vont intervenir également dans les prochaines semaines. **Nous souhaitons à tous une bonne rentrée.**

Installation d'une antenne « Starlink »



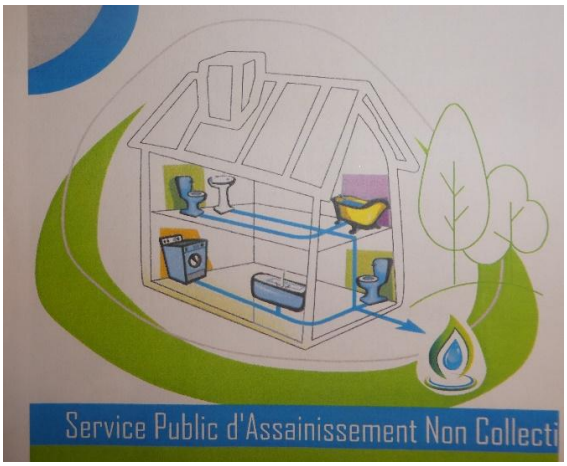
Comme indiqué dans le dernier bulletin communal, les fourreaux sont en place le long de la route de Larrecq pour l'installation du réseau de fibre, mais la réalisation effective des travaux par l'entreprise Circet risque d'être plus longue que souhaité. En attendant, afin de permettre une activité au moins satisfaisante au niveau de la mairie, il a été décidé de se doter provisoirement d'une antenne « Starlink ». Celle-ci a été positionnée sur le bandeau de façade de la cuisine de l'école, seule solution permettant une réception convenable depuis un satellite. La mairie peut désormais recevoir Internet selon un débit montant aux alentours de 8 Mo. À titre de comparaison, avec le réseau cuivre, le débit, quand Internet fonctionnait, s'affichait autours de 0,5 Mo.
Espérons cependant que les travaux pour la fibre vont intervenir le plus rapidement possible.

Info Société de chasse de Pompéjac
Lâcher de faisans les vendredis 6 et 20 septembre en fin d'après-midi.

Info dernière
Au début du mois d'octobre, le Sivom du Sauternais va intervenir sur deux voies communales : la route de Soubriquet et la route de Pitray, pour des travaux routiers, une gêne certaine pour la circulation les véhicules, voire des fermetures ponctuelles de quelques heures.

Mairie – 33730 –Pompéjac – téléphone 05 56 25 49 49
pompejac.mairie@wanadoo.fr Site : www.pompejac.fr Application : IntraMuros

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)



L'assainissement non collectif des eaux usées est un dispositif qui effectue la collecte, le traitement et le rejet des eaux usées domestiques dans le milieu naturel. Les eaux usées domestiques comprennent les eaux ménagères (cuisine, salle de bain, lavabos, etc.) et les eaux vannes (WC). Les eaux pluviales ne doivent en aucun cas y être admises.
Dans le cadre de l'arrêté interministériel du 6 mai 1996 et de celui du ministère de l'écologie en date du 27 septembre 2009, le Service Public d'Assainissement Non Collectif rattaché à la CdC du Sud Gironde, le SPANC, prend en charge le contrôle obligatoire des installations d'assainissement sur l'ensemble du territoire.

Trois types de contrôle sont prévus :

- **Contrôle de neuf ou de réhabilitation.**

Une analyse technique réalisée sur place doit permettre de vérifier la conformité du projet proposé au regard de la réglementation en vigueur. Elle fait l'objet d'un compte rendu adressé à l'usager. À noter que l'avis du SPANC doit être déposé en même temps que le dossier de permis de construire, c'est désormais une pièce obligatoire.
Après les travaux, et avant le remblaiement de l'ouvrage, le technicien du SPANC vérifie la conformité des travaux réalisés. Si aucune réserve n'est relevée, ce contrôle donne lieu à la délivrance d'un certificat de conformité.

- **Contrôle de bon fonctionnement.**

Celui-ci a normalement lieu tous les 6 ans. Le propriétaire est responsable de l'entretien et du bon fonctionnement de son installation. En particulier, il fait effectuer les vidanges de la fosse selon la périodicité prévue.
À titre d'information, la réglementation ne fait pas référence à une périodicité précise pour vidanger une fosse septique. Cela dépend du mode de vie et d'utilisation de l'installation. L'arrêté du 5 septembre 2009 fixe un seuil limite à atteindre : la vidange doit être réalisée avant que la hauteur de boue ne dépasse 50 % du volume total de la fosse. À noter enfin que la vidange ne peut être effectuée que par un professionnel agréé qui remet à l'issue un certificat de vidange.

- **Contrôle de vente.**

Depuis le 1er janvier 2011, en application de l'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation, le vendeur d'un logement équipé d'une installation d'assainissement non collectif doit fournir, dans le dossier de diagnostic immobilier joint à tout acte (ou promesse) de vente, un document daté de moins de 3 ans délivré par le SPANC, informant l'acquéreur de l'état de l'installation et de ses obligations de travaux le cas échéant.

Les tarifs liés à ces contrôles sont les suivant s :

- Contrôle de bon fonctionnement : ……120 €
- Contrôle de vente :……..190 €
- Examen préalable pour travaux :……..155 €
- Contrôle de bonne exécution :……155 €

Quelques informations complémentaires :

- Le propriétaire d'une installation d'assainissement non collectif doit impérativement informer le SPANC en cas de modification significative des caractéristiques de son habitation : agrandissement, augmentation du nombre de pièces d'habitation, celle-ci ayant une incidence directe sur la quantité d'eaux usées rejetée.
- Les fosses toutes eaux doivent être pourvues d'une ventilation constituée d'une entrée et d'une sortie d'air située au-dessus des locaux habités, d'un diamètre d'au moins 100 millimètres.

Les travaux à l'école

La construction du nouveau préau de l'école est désormais achevée. Au cours du mois d'août Philippe MESSANA, le charpentier, a posé les tuiles (de type canal) et finalisé le faîtage, posé les gouttières et achevé la mise en place du bardage côté ouest.





Pour sa part Denis MARTIN, l'employé communal, a remonté le petit abri à proximité du préau (avec tout de même l'aide bienvenue du charpentier) et réalisé les raccords de béton sous le préau. Il a aussi installé un grillage sur le muret au sud de la cour de l'école, améliorant de ce fait la sécurité pour les enfants de l'école.

Un abribus aux Gillets

C'était une demande ancienne de la part des parents d'élèves : un abribus au centre du hameau des Gillets pour protéger les enfants qui attendent les bus scolaires.
Cet abribus est placé juste sous le lampadaire, pratiquement au carrefour entre la départementale 9 et la route de Bernos-Beaulac. Il va ainsi servir d'abri contre les intempéries et permettre aux enfants d'attendre les bus dans de bonnes conditions.
Il reste à réaliser une dalle de béton sous et autour de cet abribus.



Info Comité des fêtes

Le 30 aout 2024, le conseil d'administration du comité des fêtes de Pompéjac s'est réuni dans la salle des associations. L'objet principal de cette réunion concernait l'élection du bureau, dont la composition est la suivante :

- Présidente :……. GIRY Florence,
- Vice-président :…….BIZOT Maxime,
- Secrétaire : ……..DA COSTA Audrey,
- Secrétaire adjointe :…..BIZOT Mélanie.
- Trésorier :……..CERQUEIRA Laurent,
- Trésorier adjoint :……DA COSTA Luciano.

À la suite de cette élection, le nouveau bureau et les membres présents ont étudié ensemble les activités qui pourraient être envisagées rapidement afin de permettre la redynamisation du comité des fêtes. Le but est de donner vie au village et d'intéresser la population, les jeunes comme les personnes âgées.

C'était « avant »

Cela se passait ainsi dans une manufacture des tabacs, et ça peut nous laisser un peu rêveur !!.

M Playoult, régisseur de la manufacture de tabac de Morlaix, écrit en 1846

Je n'ai en ce moment que 10 ouvriers de l'âge de 70 ans et au-dessus et 2 seulement, dont un âgé de 87 ans, seront bientôt dans le cas d'être réformés.
En continuant d'employer les vieillards à des travaux peu pénibles tels que les balayages, et en les plaçant comme aides dans les ateliers où les travaux s'exécutent en commun, les salaires pouvant être reportés de manière à leur donner une journée convenable et sans léser cependant les ouvriers qui font des travaux de force…
C'est par l'emploi de ces moyens que depuis plus de 12 ans que je dirige cette manufacture, il n'est sorti qu'un seul ouvrier pour cause de vieillesse. Il était à l'époulardage et avait atteint sa 90ème année. Il s'y rendait encore utile et il n'en est sorti que sur sa demande et parce qu'il avait des ressources dans sa famille.

Les enfants ouvriers à la « Manu »

Dès le XVIIe siècle, des enfants de 6 ans et plus sont dénombrés à la Manufacture.
Puis la loi du 22 mars 1841 réglemente le travail des enfants. La journée de travail se limite à 8 heures pour les enfants de 8 à 12 ans et 12 heures pour les enfants de 12 à 16 ans. En 1842, une école primaire est spécialement créée à la manufacture de Morlaix et 52 enfants suivent des cours du soir après leur journée de travail.

Les champignons



Avec septembre arrive aussi le temps des cueillettes de champignons et des bonnes fricassées pleines de saveur. Bien sûr notre région est particulièrement connue pour les cèpes (de Bordeaux) et autres girolles, trompettes de la mort, lactaires délicieux, etc. Mais quelques règles s'imposent.

- Se rappeler que les champignons sont des aliments indigestes et doivent être consommés avec modération, surtout s'ils sont crus ;
- Beaucoup d'espèces ne sont consommables que cuits, certaines sont toxiques crues, comme les morilles par exemple.
- Il peut y avoir intoxication par des champignons avariés ou qui sont restés trop longtemps dans des sacs en matière plastique.
- Il vaut mieux éviter de consommer des champignons poussant dans des lieux pollués, comme des anciennes décharges, des dépotoirs, des terrains vagues, le bord des routes, etc. Ils peuvent être toxiques.

Bon appétit !!!

La pensée du mois.

Il n'y a pas de problèmes
qu'une absence de solution ne puisse résoudre
Henri QUEUILLE (1884-1970, ministre)

Adichats